

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ACC 2021

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS



Qui sommes-nous ?

L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative qui réunit les 118 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française ainsi que six autres asbl du secteur socioculturel.

Espace d'échanges et d'information, l'ACC est l'interface entre les Centres culturels répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les pouvoirs publics, les secteurs associatif et culturel, les partenaires sociaux...

L'ACC assure plus particulièrement un travail de réflexion et d'expertise sur différents aspects relatifs aux Centres culturels, développe des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger, crée les synergies nécessaires pour permettre de valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels dans les espaces de concertation sociale. Elle est membre fondatrice de la CESSOC (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires (SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social, etc.).

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils en matières sectorielle, juridique et sociale. Elle leur propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors. Elle promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.



Composition des instances en 2021 :

Le conseil d'administration :

Nadine Beerlandt, Lapo Bettarini**, Jean-Michel Borgniet, Régis Cambron (vice-président), Virginie Cordier*, Murielle Frenay, Pierre Gilles, Jack Houssa, Thibault Janmart**, Axelle Risselin* (trésorière), et Michel Yerna (président).

Le conseil de l'action culturelle :

Pierre Anthoine, Lapo Bettarini (*représentant du CA*), Audrey Bonhomme, Régis Cambron (*représentant du CA*), Justine Constant, Virginie Cordier* (*représentante du CA*), Julie Dechamps, Elodie Glibert*, Edith Grandjean, Laurent Habran, Thomas Kempeneers*, Françoise Kolen, Myriam Masson, Christophe Loyen, Nadine Renquet, Alain Thomas (président du CAC), Marylène Toussaint, Liesbeth Vandersteen, Jérôme Wyn et Michel Yerna (*représentant du CA*).

*Membres dont le mandat a pris fin courant 2021.

** Membres élus dans le cadre de la procédure de cooptation en 2021

L'équipe en 2021 :

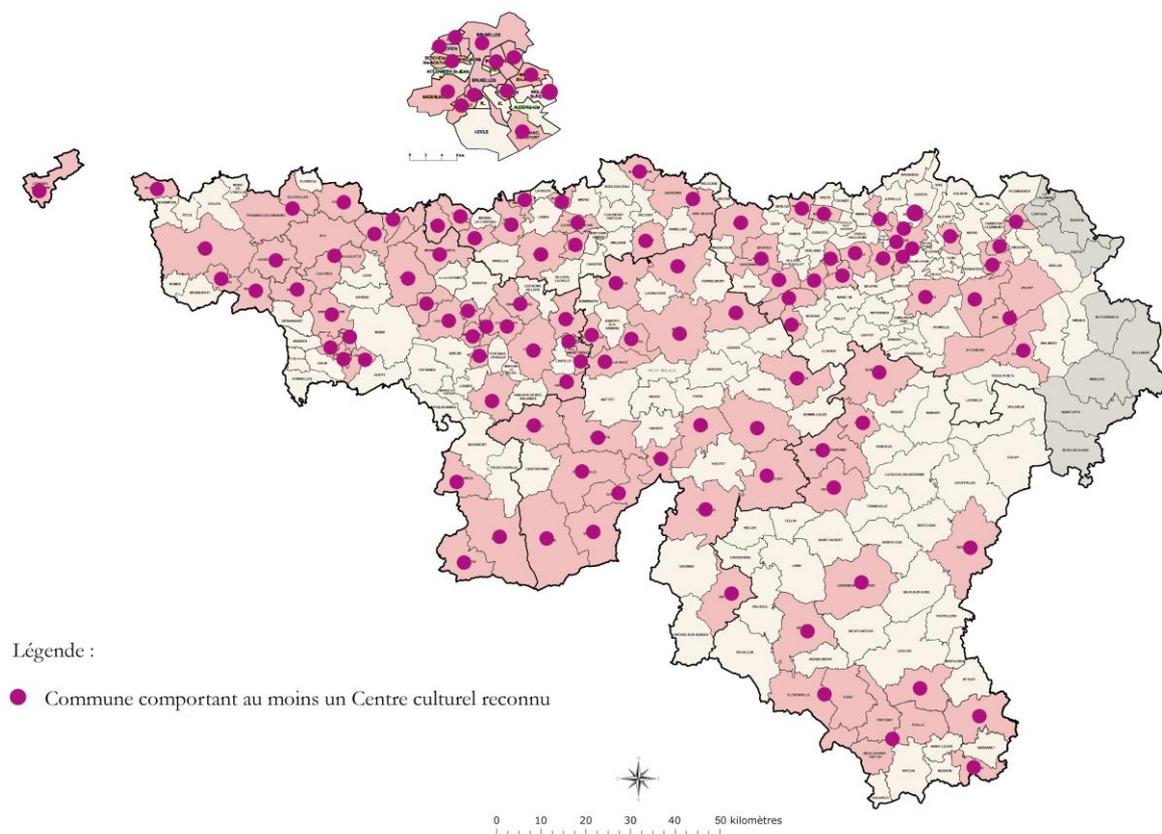
Eglantine Bustarret** (chargée de mission), Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Tatiana Haerlingen (chargée du pôle juridique et patronal), Mariam Mazari (chargée de missions), Laurent Mercier* (collaborateur juridique et projet), Patricia Santoro (directrice), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire) Aline Tawk* et Ruddy Toni*.

* Engagé.e dans le cadre d'un contrat de remplacement en 2021.

** Engagement qui s'est terminé en 2021

118 CC reconnus	613 Consultations	11 ACC-Express et Infolettres	74 Réunions et rencontres sectorielles	20 Modules de formation Culture Plus	7.500 Euros de dotation pour le prix Ethias-ACC
126 Membres ACC	107 Membres conseillés	2.874 Abonnés page FB	49 Réunions et rencontres intersectorielle	226 Participants aux formations	1.500 Masques usagés
8 jours de formation en interne	288 Conseils sur la Covid-19	8.300 Visiteurs sur le site internet de l'ACC	4 Réunions avec les services de la FWB	10 Nouvelles directions	18 Mandats
12 Réunions d'instances	17 Mails d'infos Covid-19	27 Participants au Forum ACC-ASTRAC	28 Rencontres politiques	17 Articles et cartes blanches	2 Nouveaux membres du CA
91 Réunions d'équipe	53 Réunions du pôle juridique et patronal	5 Nouvelles directions rencontrées	4 Réunions des instances d'avis	14 Rencontres externes et presse	2 GT ACC – ASTRAC
2 Nouveaux collaborateurs					1000 mercis à Eglantine

Carte des 118 Centres culturels reconnus en FWB en 2021 : TOUS MEMBRES DE L'ACC !



L'ACC, toujours à vos côtés durant la crise sanitaire !

Cette année a encore été, malheureusement, rythmée par les Codecos et les arrêtés ministériels. Le défi était de taille pour continuer de créer du lien, de rester présent, de garder le contact et de porter la voix du secteur dans ce contexte.

Toujours fortement marqués par la crise sanitaire, les Centres culturels ont fait preuve d'adaptabilité, de créativité et parfois même d'ingéniosité pour continuer de réaliser leurs missions, de contribuer au développement des droits culturels sous toutes ses formes et de créer du lien même à distance. Cette année a été aussi l'occasion de rappeler d'une voix unie de tout le secteur culturel combien la Culture est essentielle ! Durant toute cette période, l'ACC a focalisé son travail sur un accompagnement optimal de ses membres pour affronter cette crise sanitaire tout en continuant de défendre les intérêts du secteur sur les dossiers plus pérennes.

Dans la continuité de 2020, l'ACC a déployé des moyens de communication et des outils pour analyser les nombreux textes législatifs dans un temps très limité ou encore pour choisir la façon la plus appropriée d'accompagner les CC...même à distance !

L'ACC a continué de défendre conjointement avec l'ASTRAC les intérêts des CC auprès des différents niveaux de pouvoir, des représentant.e.s politiques, du Cabinet Culture, mais aussi dans les espaces de concertation sectorielle, intersectorielle et patronale. En portant la voix des CC, en donnant de la visibilité à leurs actions, en leur proposant un service de conseil et d'information de qualité, en assurant une veille juridique active, l'ACC a garanti un soutien aux CC avec solidarité et bienveillance.

Une organisation du travail adaptée

Une équipe connectée

L'ACC a conservé l'organisation de travail mise en place en 2020 dans le cadre du télétravail obligatoire (avec nouveaux PC et ligne fixe via système VOIP). Ensuite, l'ACC a instauré le télétravail structurel sous certaines conditions à la demande des membres de l'équipe. Afin de rester disponible pour nos membres, l'ACC conserve toujours un accueil durant les heures d'ouverture de l'ACC. Pour plus de disponibilité, l'ACC propose une ligne professionnelle de contact directe sur les GSM de la direction et de la chargée du pôle patronal et juridique. Avec disponibilité et réactivité, l'ACC a relevé le défi de développer son action dans un contexte toujours inédit, avec et pour les CC.

Des instances 2.0

Dans la continuité de 2020, les membres de nos instances ont su s'adapter pour garantir le fonctionnement de l'ACC, en participant à des réunions qui se sont déroulées en majorité à distance. A ce titre, l'AG s'est déroulée à distance en visio le 27 mai 2021, avec 51 participants et 45 procurations. Nous remercions vivement les membres pour leur mobilisation qui a été l'occasion d'adopter nos nouveaux statuts pour les rendre conforme au CSA et correspondre davantage aux pratiques de l'ACC.

Veille juridique active

Les dispositions prises par les pouvoirs publics pendant la crise ont eu de nombreux impacts sur le quotidien de chacun.e ainsi que sur les activités des Centres culturels notamment en termes de gestion du personnel, de l'asbl ou encore sur leurs activités.

Cette législation particulièrement mouvante a nécessité une veille juridique très active ainsi qu'une analyse rapide des divers textes législatifs en raison de leur entrée en vigueur à courte échéance. Ce travail du pôle juridique a pour objectif de transmettre une information vérifiée et vulgarisée aux CC dans un délai le plus court possible mais également de les conseiller pour leur permettre de fonctionner dans le respect des dispositions légales en vigueur.

En 2021, ce travail s'est particulièrement accru avec le développement plus abondants de réglementations à tous les différents niveaux de pouvoirs qui devaient être croisées entre elles.

Des outils adaptés

Courriels « Info Covid-19 »

Avec plus d'une quinzaine de courriels « Info-Covid-19 » envoyés en 2021, l'équipe de l'ACC a transmis à ses membres des informations vérifiées, objectivées et adaptées à notre secteur en fonction de l'évolution des dispositions légales après une analyse approfondie de ces dernières.

Portail d'infos ASTRAC-ACC

Dès le début de la crise en 2020, l'ACC a très vite collaboré avec l'ASTRAC notamment pour le lancement du Portail d'infos Covid-19 reprenant toutes les infos spécifiques au



secteur en lien avec la crise sanitaire. Il a évolué et a été maintenu en 2021 pour permettre aux CC de retrouver aisément les informations juridiques envoyées par mail. [Lien vers le portail.](#)

Zone d'information CESSOC - Covid-19

Créé en 2020 dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'ensemble des fédérations de la CESSOC, dont l'ACC, une zone d'infos spéciale Covid a été réalisée pour accompagner les opérateurs dans la gestion de cette crise sur divers aspects, elle a été actualisée tout au long de l'année 2021.

Sur le site de la CESSOC cet espace regroupe 5 grands chapitres : organisation du travail, chômage temporaire, gestion d'ASBL, dérogations et subventions. Les fédérations-membres de la CESSOC ont rassemblé des bonnes pratiques dans une approche intersectorielle, où la division s'est opérée non pas par secteur, mais par activités et types de contact avec les publics qu'elles impliquent.

Elle a permis aux employeurs d'adapter leurs activités, leurs relations de travail, le fonctionnement de leurs instances et leurs relations avec les pouvoirs subsidiaires en tenant compte des communications et réglementations venant des différents niveaux de pouvoir dont dépendent les employeurs de la commission paritaire 329. [Lien vers la zone infos CESSOC.](#)

L'ACC a continué de relayer au sein de la CESSOC les réalités du secteur, ses spécificités ainsi que ses besoins pour une adaptation optimale des outils et de cet espace.

Un accompagnement adapté

Nous sommes passés par différentes phases de fermeture des lieux culturels et des phases de réouverture progressive avec des impacts variables sur les activités des CC. Malgré des conditions de travail toujours aussi inhabituelles, l'ACC a continué d'accompagner les Centres culturels durant cette crise en répondant à leurs questions, leurs inquiétudes et en les conseillant sur les différents aspects liés à cette crise sanitaire, notamment sur une mise en œuvre pertinente et optimale des mesures et des protocoles, l'instauration du télétravail ou l'organisation des instances. Cette année, les questions portaient notamment sur la mise en œuvre du **Covid Safe Ticket**, des **autorisations des activités** et de la **ventilation**. Les questions en lien avec la crise sanitaire ont représenté plus d'un tiers des consultations en 2021.

Il s'agissait également d'apporter un soutien moral ainsi qu'un accompagnement humain et solidaire aux CC.

Négociations et contacts politiques

En visio ou par téléphone, le travail de représentation et de défense des CC auprès des représentant.e.s politiques et des autorités publiques, tout pouvoir confondu, a été très intense en 2021. Il était essentiel que la spécificité du secteur et ses besoins soit pris en compte dans les décisions politiques et que les mesures soient cohérentes et adaptées en conséquence. Des sollicitations politiques ont eu lieu dans des délais courts. **Nos positionnements ont été construits et réfléchis** avec les instances de l'ACC en veillant à correspondre aux besoins de l'ensemble des CC.

Là encore les fédérations représentatives des CC se sont unies pour porter d'une seule voix les intérêts du secteur dans les différents espaces de concertation. Les fédérations ont rappelé combien la culture était essentielle à une société ouverte et épanouie pour notamment cultiver le vivre ensemble. Elles ont revendiqué une reprise la plus rapide possible des activités des Centres culturels dans des conditions viables et en tenant compte de leurs réalités. En outre, les fédérations ont continué **d'alerter les pouvoirs publics** sur les conséquences de la crise sur le secteur notamment en termes de pertes financières ou sur leurs publics et sur la mise en œuvre de leur contrat-programme.

L'ACC a participé à de nombreuses rencontres pour faire entendre la voix du secteur. Début février, le Cabinet de la Ministre Linard nous proposait un échange sur la mise à jour du protocole du secteur culturel et son phasage. Le retour que nous avons réalisé conjointement avec l'ASTRAC et ASSPROPRO insistait sur l'obtention d'un **calendrier de déconfinement précis**, et sur **une meilleure communication des décisions auprès des pouvoirs communaux et des établissements scolaires**. Nous avons également répété que la reprise ne pouvait se faire que dans des conditions viables et/ou avec un système de compensation.

L'ACC, l'ASTRAC et Asspropro se sont unies avec d'autres organisations représentatives de secteurs proches (Arts de la scène par ex.) pour proposer des revendications communes. Cela a abouti notamment à la proposition de mesures pensées par type d'activités et non globalisées par secteur, pour davantage de cohérence.

Tout au long de la crise, l'ACC a été en contact avec les politiques notamment le Cabinet de la Culture afin de veiller au maintien des subventions (subventions Emploi, de fonctionnement, Arts et vie, etc.), mais aussi pour adapter les démarches administratives (report des échéances administratives), encourager la mobilisation de fonds d'urgence pour indemniser les pertes et

élaborer des protocoles de déconfinement. C'est ainsi que les CC ont eu notamment la possibilité de solliciter **des aides financières** et une **majoration des subsides** afin de couvrir les pertes de recettes, les frais de réouverture ou de réorientation des activités.

Dans ce contexte, il était important de s'associer à tout le secteur culturel, artistique, socioculturel, et ce avec les 3 communautés, entre opérateurs subventionnés ou non, pour donner plus de poids à notre message commun, à savoir que l'accès et la participation à la culture sont des essentiels démocratiques.

Outre la représentation sectorielle, la défense des intérêts du secteur a également été garantie au sein des espaces de concertation sociale, notamment via la CESSoc sur les aspects patronaux de la crise mais également sur des aspects plus juridiques, notamment pour analyser les possibilités de recours existants sur certaines mesures.

Pour accompagner les opérateurs dans ces différentes phases et notamment à la demande des fédérations, le [guide générique](#), réalisé en 2020 par le SPF Emploi pour proposer une série de mesures garantissant un retour en sécurité des travailleurs dans les locaux, a été actualisé au fur et à mesure de l'évolution de la situation en 2021.

L'ACC a continuellement relayé les besoins des CC afin de prendre en compte les spécificités du secteur pour la rédaction des protocoles, actualisés en fonction de la situation sanitaire.

Les Centres culturels se font entendre...

...dans les médias !

L'ACC a fortement sollicité les médias et vice versa en 2021. D'une part pour donner un retentissement médiatique aux revendications et difficultés des CC dans cette crise et pour en informer le grand public. D'autre part pour répondre aux interrogations des médias sur la situation et apporter un regard plus neutre et objectif sur des questions qui ont parfois divisé la société, les individus ainsi que le secteur en rappelant l'importance de rester uni.

Les Centres culturels se sont fait entendre avec des interventions dans les médias afin de défendre les intérêts du secteur et de porter leurs revendications :

- 17 décembre 2021 – [Carte Blanche publiée dans Le Soir](#) : Les fédérations culturelles de la FWB dont l'ACC appellent les politiques à revoir les règles en vigueur pour le secteur culturel en vue du Codeco prévu ce 22 décembre.
- 1er novembre 2021 – article Le Soir : « [Le socio-culturel à l'épreuve du pass-sanitaire](#) ».
- 22 septembre 2021 l'ACC est [sur le plateau de Déclic](#) de la RTBF pour débattre du CST.
- 23 septembre 2021 sur [le JT de RTL-Info](#), interview sur la mise en œuvre du CST.
- 23 septembre 2021 sur Bel-RTL : interview sur le CST.
- 15 avril 2021 : article La Libre Belgique La culture devra encore attendre : « [La colère monte](#) »
- 14 avril 2021 : l'ACC rencontre le Ministre de la Santé – article RTBF « [Une partie du secteur culturel reçue en urgence ce matin au cabinet du ministre Vandebroucke](#) »
- 12 avril 2021 : Communiqué de presse - [La vie culturelle, un droit fondamental](#)
- 25 et 26 février 2021 : Communiqués de presse - [Green light for culture](#) et [Switch Culture On](#)
- 20 février 2021 : action Still Standing – [revue de presse](#) – focus Centres culturels.

- 5 février 2021 : Article Belga : Plus que de la déception c'est de la lassitude » réagissent les centres culturels
- 4 février 2021 : Carte blanche « Appel national: la Culture de retour à l'école dès la mi-février, les salles ouvertes dès le 1er mars ».
- 17 janvier 2021 : Article Le Soir Les centres culturels trépignent «On doit rouvrir et on est prêt pour»

Vous pouvez retrouver notre revue de presse Covid sur notre site : <https://www.centres-culturels.be/ressources/> > publications.

...devant la justice !

Face à l'inflexibilité des politiques et à la reprise très limitée des activités des CC malgré toutes les mesures prises par les CC pour respecter les mesures sanitaires, le secteur s'en est remis à la justice. En effet, votre fédération s'est jointe à d'autres fédérations, opérateurs et acteurs du secteur culturel pour introduire une **action en référé contre l'État** : ultime espoir d'obtenir sans autre délai la reprise des activités culturelles avec public en intérieur et en extérieur.

Pour plus d'infos :

- 10 mai 2021 : revue de presse – action en justice
- 6 mai 2021 : Communiqué de presse : Face à l'acharnement du Gouvernement fédéral, le secteur culturel s'en remet à la justice.
- 19 avril 2021 : article Le Soir – Culture: protestations en vue et action en justice

Solidaire durant la crise

En ce temps de crise propice à la division et aux replis, il était important de s'unir et de faire face ensemble à cette crise. C'est dans cette idée, que le monde culturel et artistique a continué de plus en plus de s'unir pour rappeler que la culture est essentielle.

Avec le secteur Arts de la scène et les artistes

Les artistes ont été fortement impactés par cette crise. Afin de limiter cet impact, l'ACC a invité les opérateurs à honorer les cachets dans la mesure du possible ou à tout le moins à reporter les dates. L'ACC a accompagné les opérateurs dans leur relation avec les artistes et a renforcé la concertation avec les fédérations des Arts de la scène.

L'ACC a continué de relayer et de soutenir les actions menées en soutien aux artistes et à la culture notamment via ses réseaux et supports de diffusion :

- **Still Standing 2.** Après la carte blanche "La culture n'est pas une variable d'ajustement" (co-signée par 650 organisations dont l'ACC), une action a été organisée le samedi 16 janvier 2021 à Bruxelles. Plus de 500 personnes étaient présentes malgré la neige et le froid.
- **Still Standing for Culture :** Le samedi 20 février 2021, partout en FWB, plus de 300 actions culturelles ont eu lieu dans le cadre de **STILL STANDING FOR CULTURE. Une centaine de Centres culturels** y ont activement participé pour offrir des moments suspendus, inattendus, surprenants.
- Pour l'occasion des hastags ont été créés et relayés : #centreculturelouvert #centrecultureessentiel.



Avec les autres secteurs culturels...

- **Green light for Culture** : Le monde de la culture a vu le monde en vert avec cette opération qui a été lancée le jeudi 25 février 2021. Pendant 24h, il s'agissait de baigner son environnement (réel ou virtuel) dans une lumière verte cette fois (en rappel d'une action similaire menée en 2020 « Red Alert »), pour poser un geste symbolique, et cela pendant 24 heures. L'ACC a relayé cette action auprès de ses membres pour y contribuer et était cosignataire du Communiqué de presse.
- **Switch culture on** : l'ACC a également relayé les actions menées par ce collectif qui réunit des centaines d'opérateurs et fédérations belges pour réclamer des mesures adaptées à la crise.

Rapport d'activités 2021 : représentation sectorielle

Rencontres politiques

A l'instar de la crise qui a occupé une majorité des échanges avec les politiques 2021, l'ACC et l'ASTRAC poursuivent les discussions sur des chantiers qui s'inscrivent sur le plus long terme. A ce titre, elles maintiennent des contacts réguliers avec le Cabinet de la Culture tant pour porter les revendications du secteur issues du mémorandum politique 2019-2024 telles que le plein financement du décret des Centres culturels et davantage de simplification administrative, que pour relayer les difficultés du terrain et les besoins du secteur, liées notamment à la mise en œuvre du décret, telle que la parité financière.

Parallèlement, les fédérations ont interpellé également d'autres cabinets dont les compétences concernent le secteur. En outre, un travail d'interpellation et de sensibilisation est également réalisé auprès des différents partis politiques sur des problématiques, des questions d'actualité et stratégiques. Les contacts peuvent être directs et parfois indirects, notamment, avec les Ministres de la justice et de l'emploi, en l'occurrence via des espaces de concertations telles que la CESSOC ou l'UNIPSO pour défendre les intérêts du secteur notamment sur les réformes à venir, telles que sur les APE.

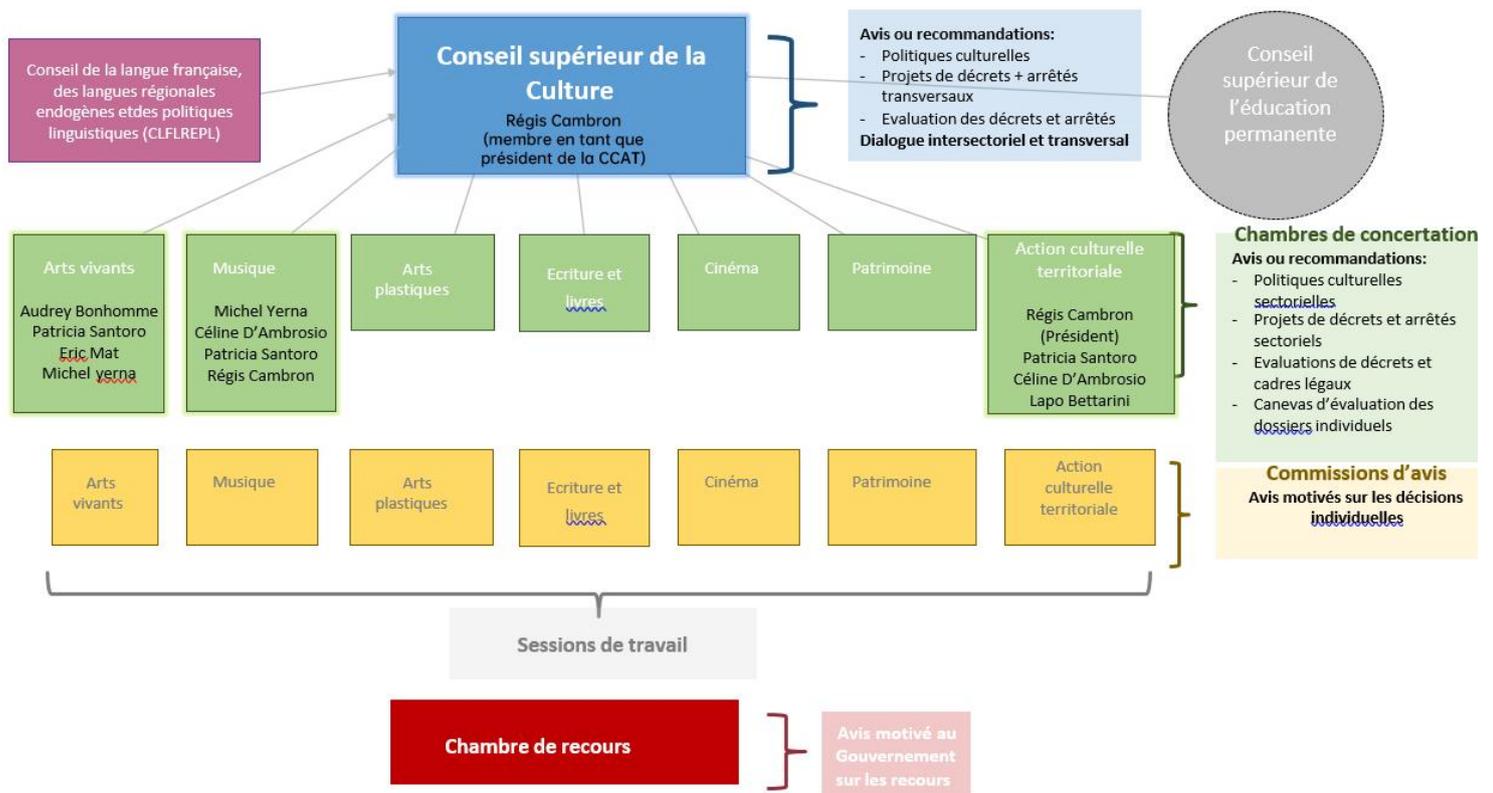
Rencontres avec l'Administration

L'ACC représente le secteur auprès de l'Administration dans différents espaces, notamment dans le cadre des rencontres avec la plateforme d'appui. Celle-ci réunit des représentant.e.s de l'ACC, de l'ASTRAC et du Service de l'Action culturelle et territoriale concernant des thématiques qui touchent le secteur tel que le PECA, la valorisation du secteur, la simplification administrative,... L'ACC travaille en partenariat avec l'Administration pour toutes les questions liées à l'application du décret des CC et de ses dispositifs. L'ACC a notamment alerté l'Administration sur les difficultés pour déposer de manière optimale leur demande de reconduction de reconnaissance dans ce contexte, ce qui a permis d'obtenir un report d'un an du dépôt des dossiers. L'ACC et l'ASTRAC ont également insisté pour enclencher le processus d'évaluation technique du décret. Un chantier débutera fin 2021 à ce sujet. Au-delà des constats, l'ACC est force de propositions et contribue à la recherche de solutions concrètes, le cas échéant avec l'Administration et le Cabinet de la Culture.

Gouvernance culturelle

En 2020, l'ACC a pu proposer ses représentant.e.s dans différentes chambres et en 2021, l'ACC a continué de relayer l'appel à candidatures pour s'assurer d'une représentativité large du secteur au sein de ces organes. L'ACC siège à la Chambre de la concertation de l'Action culturelle et territoriale à titre principal, et dans deux autres Chambres à titre subsidiaire (Musiques et Arts vivants). Les membres y sont élus pour 5 ans. Les chambres donnent des avis sur les politiques culturelles (ex. nouveau décret/évaluation).

Voici le tableau avec les membres effectif et suppléant dans ces chambres.



État des lieux de l'application du décret en 2021

- Le nombre de CC reconnus en FWB reste à **118** mais le secteur accueillera en 2022 le nouveau Centre culturel de Chièvres-Bruguettes-l'Envol.
- **11 CC** ont reconduit la reconnaissance de leur action en 2021 dont 7 CC ont reporté le dépôt de leur demande de reconduction au 30 octobre 2021.
- Une enveloppe supplémentaire de **3 millions d'euros** est alloué en 2021 au secteur afin de permettre le refinancement de plusieurs dispositifs prévus par le Décret.
- **38 CC** ont obtenu une majoration de leur subvention de fonctionnement de la FWB.
- Maintien des subventions structurelles et ponctuelles **Art & Vie et Spectacles à l'école.**

Prix Ethias-ACC



En 2021, l'ACC a renouvelé sa convention avec Ethias pour une durée de 3 ans. Le Prix redevient un appel annuel et il a été renforcé au niveau de la dotation. Cette année, l'accent a été mis sur la visibilité et la promotion du Prix et des lauréats via un plan de communication structuré. Grâce au partenariat avec La Libre, une **publication en pleine page** dans l'édition nationale a été réalisée en juin 2021 pour annoncer les lauréats du prix. L'ACC a aussi réalisé une **vidéo promotionnelle** sur les projets primés qui avait pour objectif de montrer l'action et le dynamisme des CC et du secteur dans son ensemble. Sur notre site, une **page spécifique au Prix Ethias-ACC** est à présent disponible.

Pour la 26^{ème} édition, le prix s'est adapté au contexte en proposant une édition spéciale « **relance culturelle** » qui a récompensé 3 Centres culturels pour leurs activités estivales en extérieur !

Le jury a décerné les 3 prix au CC de Dinant avec le projet « #Solidar'Eté », au CC de Watermaël-Boisfort qui a proposé de passer « L'été dans les Cités-jardins » et au CC d'Iltre pour une balade artistique, le « Kunst-Routes des Arts ». Ce dernier a aussi reçu le prix des lecteurs de La Libre Belgique.

Une communication renforcée

Initiée depuis quelques années, l'ACC poursuit le renforcement de ses outils de communication :

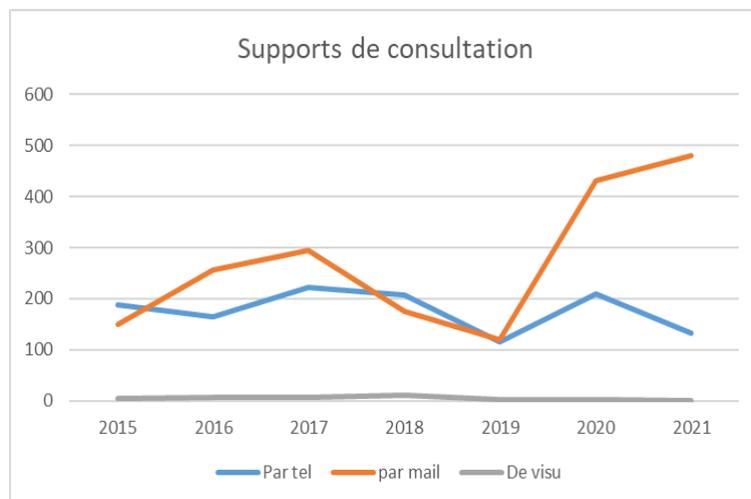
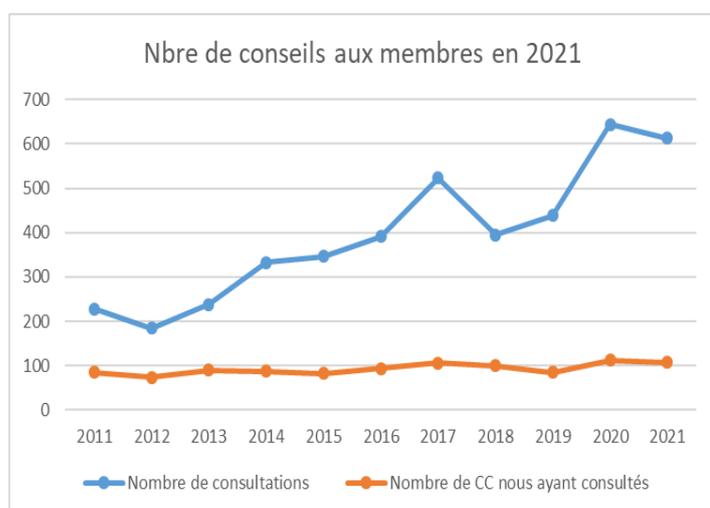
- En février 2021, **notre site internet fait peau neuve** avec une carte des membres interactive, ainsi qu'un espace membre mutualisé avec Incidence qui propose diverses informations juridique et patronale.
- L'ACC a donc repensé son identité visuelle, et s'est dotée d'une **nouvelle charte graphique**.
- Le **partenariat avec le journal La Libre** s'est prolongé en 2021 pour permettre de donner de la visibilité à l'action des Centres culturels et d'avoir un espace de communication privilégié vers le grand public, notamment avec **La campagne presse « Enfin ! »** a été diffusée lors de la reprise des activités en septembre 2021.
- Une **vidéo promotionnelle** a été réalisée dans le cadre du Prix Ethias-ACC 2021.
- **Une présence renforcée dans les réseaux sociaux** pour soutenir et relayer toutes les actions collectives, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, et une vitrine sur les actualités et les actions de l'ACC.
- **La radio Vivacité nous a contactés** pour donner l'opportunité aux Centres culturels qui le souhaitent de faire une brève promotion de leur programmation.



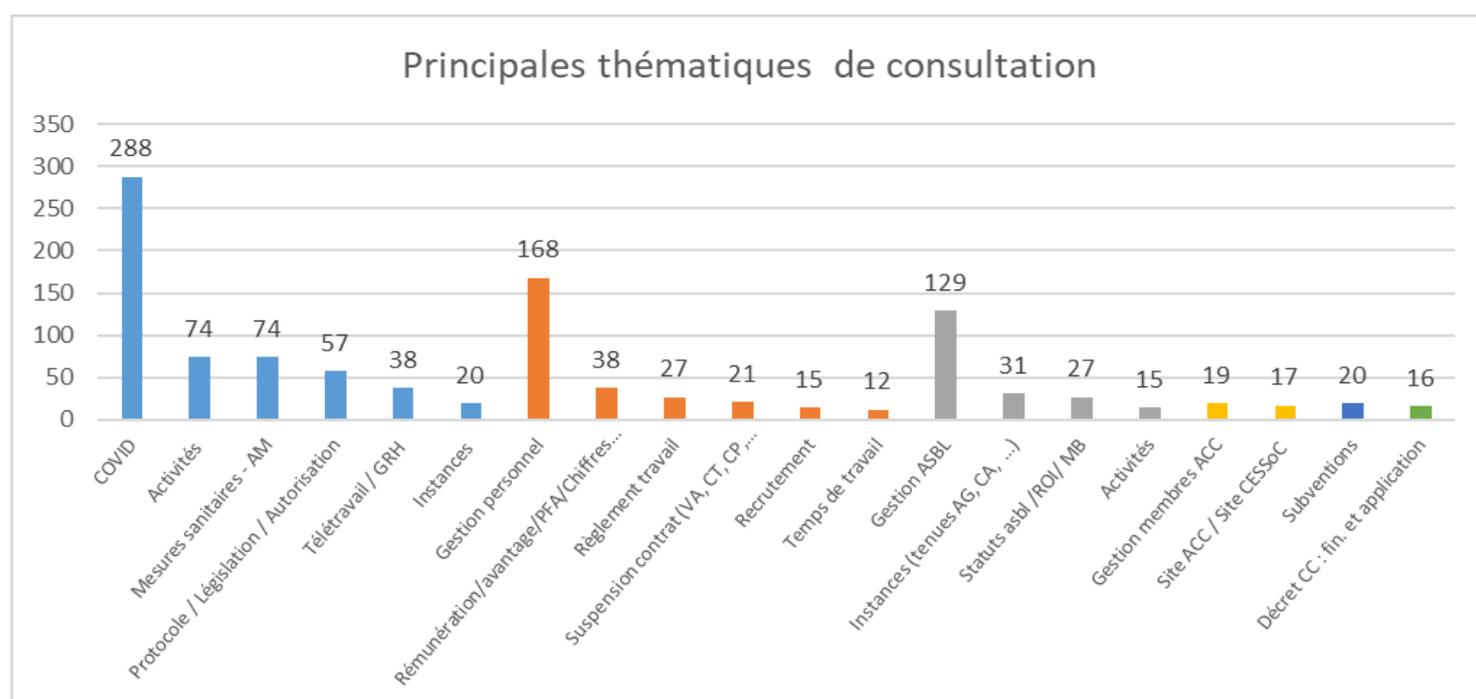
Rapport d'activités 2021 : Conseils et accompagnement

L'ACC propose à ses membres un service de conseils et d'accompagnement sur différentes thématiques juridiques et patronales telles que la gestion du personnel ou de l'asbl, les subventions, l'application du décret, etc. Cette année a été fortement occupée par les questions relatives au Covid, et notamment à la mise en œuvre des mesures. Plus que des mots, des chiffres, vous trouverez ci-dessous la proportion des consultations et les principales thématiques y relatives.

Evolution des consultations à l'ACC de 2011 à 2021



Thématiques des consultations en 2021



Représentation patronale : l'ACC défend activement les Centres culturels !

Avec plus de 50 réunions dans les espaces de concertation sociale, l'ACC poursuit une représentation active du secteur et de défense de ses intérêts mais également dans les discussions en amont avec les politiques sur les matières patronales et juridiques. La crise sanitaire a continué d'occuper prioritairement les sujets de discussion de ces divers espaces. En parallèle, l'ACC a poursuivi ses travaux sur les réformes qui impactent les CC, telle que les APE pour l'année 2021 .

TRAVAUX et ACTIONS-CLÉS de l'ACC

- **Augmentation du plafond de la subvention Maribel** : L'ACC siège au comité de gestion et a, à ce titre, travaillé de manière importante, avec les autres fédérations représentantes de la CESSoc, à ce que le plafond de la subvention soit augmenté aux termes de négociations avec les partenaires sociaux.
- **Appel Maribel** :
L'ACC intervient en deux temps via son mandat au comité de gestion. Dans un premier temps lors des discussions en amont avec les partenaires sociaux sur les critères d'attribution, en particulier sur les sous-critères sectoriels. Ce que nous y avons défendu a permis de soutenir les petits opérateurs et les mutualisations. Dans un second temps, une fois l'appel Maribel lancé, l'ACC répond aux différentes questions des Centres culturels en vue du dépôt de leur dossier et enfin, dans le travail effectué par le Fonds lors de la procédure d'attribution.
- **Réforme APE** : L'ACC a suivi de très près ce dossier depuis le premier projet de réforme via la CESSoc et l'UNIPSO afin de d'y défendre les intérêts des CC, notamment en garantissant la pérennisation des emplois et en limitant au maximum les pertes financières. En effet, **l'ACC n'a eu de cesse de relayer les inquiétudes du secteur sur les impacts financiers de cette réforme et sur l'emploi en récoltant notamment des simulations de différents CC et d'analyser les projets pour solliciter les adaptations** afin de répondre aux besoins du secteur. Les discussions ont permis notamment de tenir compte d'ajustements pour certains éléments de la formule qui pouvaient s'avérer défavorables (ex : les forfaits d'ancienneté, les périodes d'inoccupation, etc.). Finalement, le projet de loi a été adopté par le PFW et s'est concrétisé dans le décret du 10 juin 2021 qui entre en vigueur le 1er janvier 2022. **Un dossier en deux parties a été proposé dans les pages de l'ACC-Express.**
- **Mise en conformité vis-à-vis du CSA** : L'ACC a continué d'être à la disposition des membres pour les accompagner afin de se mettre en conformité avec le CSA. L'ACC garantit également une relecture des statuts de ses membres avec la double exigence du CSA et des textes sectoriels. **L'ACC a développé une formation spécifique** sur la « Responsabilité des administrateurs ».
- **Contrat associatif** : La loi relative au travail semi-agoral (aussi appelé travail associatif) a cessé de produire ses effets au 31 décembre 2020. Cependant, un système provisoire a été adopté par le

législateur afin de permettre l'utilisation de dispositif durant l'année 2021 d'abord uniquement au secteur du sport puis à d'autres secteurs. L'ACC a veillé à informer les Centres culturels des différents changements mis en place et les **a accompagnés dans leurs questions relatives au nouveau système.**

- **Réforme de l'article 17** : A l'initiative notamment de l'ACC, **un élargissement du dispositif** (comptabilisation en heure, augmentation du plafond, extension des modalités d'utilisation) est discuté avec le gouvernement pour répondre aux besoins du secteur et pour correspondre davantage aux réalités de terrain pour des prestations de courte durée.
- **Décret Emploi** : discussions au sein de la CESSOC et de la **Direction de l'emploi non-marchand** (DENM) sur les modalités d'application du Décret emploi, de l'utilisation du SICE, outre l'accompagnement à la demande des CC dans le cadre de la justification de la subvention emploi ou de la mise à jour des données de leur personnel. Des discussions tripartites, réunissant le banc patronal, syndical et le gouvernement se déroulent dans le cadre les **Accords non-marchand** pour définir les modalités de financement du DE pour les années à venir. A ce titre, une **augmentation des barèmes** en CP 329 devrait aboutir.
- **Fonds 4S** : l'ACC siège au sein du comité de gestion du fonds 4S dans le cadre d'un mandat CESSOC. Il a été notamment question du maintien et de la pérennisation du remboursement des formations à distance.
- **CP 329.02** : Faisant suite à l'Accord interprofessionnel 2021-2022 et aux CCT conclues au sein du CNT en exécution de celui-ci, plusieurs CCT relatives au régime de chômage avec complément d'entreprise ont été conclues au sein de la CP 329.02 du 20 septembre 2021 relatives au régime de chômage avec complément d'entreprise.

État des lieux de la représentation patronale de l'ACC en 2021

- L'ACC poursuit son partenariat avec Incidence (Fédération de la créativité et des arts en amateur) dans le cadre d'une coalition patronale et dans une volonté de mutualiser les compétences, les moyens et les ressources. Cette mutualisation a abouti à la construction sur nos sites internet respectifs, **d'une partie membre commune** avec des fiches sur des thématiques de gestion, juridique et patronale ainsi que des outils.
- L'ACC a participé à **53 réunions** de représentation patronale dans les espaces suivants : sous-commission paritaire (SCP 329.02) et Fonds paritaires (Fonds Maribel et Fonds 4S) en CP 329.02. Le secteur des Centres culturels y était représenté par la chargée du pôle juridique et patronal et la direction.
- **1** appel Maribel : 20 candidatures pour **8 mi-temps** octroyés au secteur dans le cadre d'un appel lancé en 2020.
- Subvention Maribel 329.02 en 2021 : **augmentation de 2%**.
- L'ACC a rencontré **5 nouvelles directions** en CC collectivement pour les accompagner au mieux dans leur prise de fonction.

Une action fédérative unie, un rapprochement qui se concrétise

GT ACC-ASTRAC

Un groupe de travail (initié en 2019), composé de représentant.e.s de l'ACC et de l'ASTRAC pour encadrer le processus de rapprochement (calendrier, format et contenu des outils, suivi de leur analyse, etc.) s'est réuni deux fois en 2021. Ces deux réunions qui ont permis de finaliser le plan d'actions commun sur base des résultats de l'enquête sectorielle lancée par les fédérations en 2020 et de définir les grandes lignes d'une future structure unie.

Une reconduction de reconnaissance commune

Afin de concrétiser le futur rapprochement structurel, l'ACC et l'ASTRAC ont décidé de déposer une demande de reconduction de leur contrat-programme commune, avec l'accord de l'Administration : une seule et même demande pour une action fédérative forte et renforcée ! Pour ce faire, les équipes, puis le GT ont travaillé sur les grands enjeux futurs, dans le cadre de la rédaction des demandes de renouvellement 2023-2027. Cela a permis de définir le plan d'action de la future action fédérative commune pour y répondre. Ces travaux se sont nourris en grande partie de l'enquête réalisée en 2020 ainsi que du travail réalisé sur le terrain et des échanges avec nos instances et nos membres. Le dépôt de cette demande de reconduction, initialement prévu au 30 juin 2021 a été reporté au 30 juin 2022.

Cette demande de renouvellement des reconnaissances de l'ACC et de l'ASTRAC est ainsi l'occasion de renforcer la concertation entre les 2 associations pour définir un projet commun fort. Le GT a permis d'avoir une réflexion structurée sur un avenir institutionnel commun. Ce travail de concertation s'effectue également au sein des équipes lors de nombreux échanges informels, dans des projets collaboratifs ou lors de multiples rencontres.

Forum ACC-ASTRAC

Après deux années en distanciel, les fédérations souhaitaient vivement aller à la rencontre de leurs membres. C'est pourquoi, contre toute attente, nous avons eu le plaisir d'organiser une rencontre le 9 décembre 2021 à Gembloux, intimiste car le nombre de places disponibles était limité en raison des mesures en vigueur à cette date.

A cette occasion, l'ACC et l'ASTRAC ont présenté durant la matinée le futur plan d'action ainsi que les premières grandes esquisses de la future structure avant de consacrer l'après-midi à des travaux de groupe.



En 2021, on se forme en présentiel et en ligne !



Suite à une année 2020 chahutée, où nous avons fait preuve de flexibilité, 2021 a aussi été synonyme d'adaptabilité. Nous avons continué à nous ajuster aux différentes mesures en vigueur et aux divers changements. Malgré cela, notre offre s'est développée à la fois en ligne et lorsque c'était possible, en présentiel.

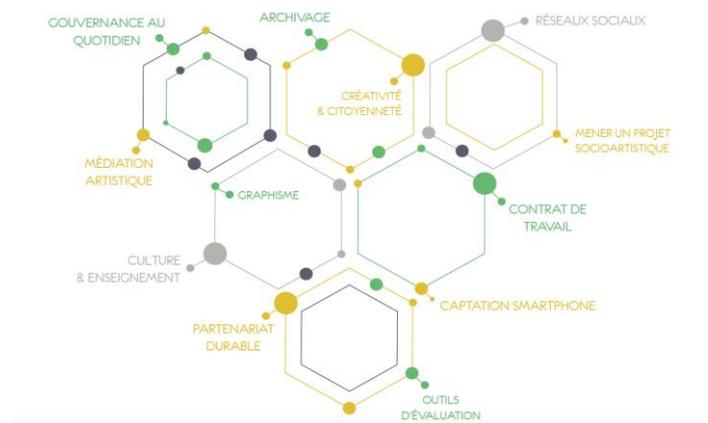
- **Un nouveau module a été créé « conduite de réunion virtuelle en intelligence collective »** pour répondre à une demande grandissante relative à l'animation de réunions en visio. Des outils pratiques et concrets ont été proposés. Plus **de 50 personnes** ont participé à ce module qui s'est donné 4 fois entre janvier et avril 2021. Un module niveau 2 a eu lieu également.

- Pour répondre aux difficultés des relations professionnelles à distance, une formation a été adaptée «communication bienveillante au sein de l'équipe», elle avait pour objectif d'aider à **créer un climat d'entente et d'empathie même à distance**. Elle a été donnée 3 fois. Des formations en médiation ont aussi été repensées et proposées en ligne.

- Début 2021, **un nouveau catalogue de formation à la demande** a été publié. On y retrouve un descriptif des **30 modules** en animation socioartistique, gestion

- Une **nouvelle offre spécifiquement dédiée aux administrateur.trice.s** a été proposée. Grâce à une subvention de la Plateforme francophone du Volontariat -projet Cap'Admin-, nous avons pu proposer 3 modules (à tarif réduit ou gratuit) sur le décret des CC, le CSA et la responsabilité des administrateur.trice.s ou la gouvernance d'ASBL.

- Au niveau de la **communication** : une newsletter mensuelle a été développée et le site a été repensé.



De nouveaux statuts pour l'ACC

L'ACC a adopté des modifications statutaires en 2021 pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du Code des sociétés et des associations. Une occasion de faire un peu de toilette. Cette modification autorise désormais la tenue de CA à distance, les décisions de CA par écrit, sous certaines conditions ou encore la possibilité de cooptation au sein du CA.

La campagne de presse « Enfin ! »

Cette campagne, réalisée dans le cadre du partenariat avec le journal La Libre Belgique, a été diffusée lors de la reprise des activités en septembre 2021 pour favoriser le retour des publics dans les Centres culturels.

Ce partenariat est mis en place pour favoriser la promotion des Centres culturels et leur visibilité.

Une vidéo promotionnelle

Une équipe professionnelle de tournage a suivi de très près les projets des trois lauréats du prix Ethias-ACC 2021 afin de réaliser une vidéo pour mettre en avant les lauréats du prix de cette année ainsi que le dynamisme de tout le secteur.

Rapport d'activités 2021 – Réseaux et mandats

Outre l'ASTRAC et Incidence avec qui nous avons des rapports privilégiés et très réguliers, l'ACC reste en contact avec de nombreux **réseaux sectoriels et intersectoriels** pour promouvoir, défendre et représenter le secteur, et aller à la rencontre d'autres secteurs. Nos mandats variés permettent de rester attentifs et à l'écoute des problématiques diverses qui concernent les CC et d'y défendre leurs intérêts.

Petit tour d'horizon (non-exhaustif) des organisations avec lesquelles nous avons collaboré (et parfois ri).

- Au niveau bruxellois : nous avons des contacts réguliers avec La Concertation - Action culturelle bruxelloise. Nous restons en alerte au sein de Bruxeo via la CESSoC pour toutes les questions patronales.
- Avec le nord du pays : les discussions et les contacts continuent d'être menées avec nos homologues flamands de CULT ! pour établir une stratégie commune et favoriser une harmonisation des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.
- Au niveau international : l'ACC a été moins présente au sein de l'OIF mais reste attentive aux sujets qui pourraient intéresser les CC. **Avec l'ENCC** : l'ACC siège au sein du CA et de l'AG de l'ENCC. L'année 2021 a été décisive pour l'ENCC qui a déposé sa demande de reconduction de financement européen via le programme European Networks de la Commission, cela a impliqué beaucoup de travail pour le CA. Fin 2021, l'ACC n'a pas renouvelé son mandat au sein du CA. Nous avons participé à l'élaboration d'un document reprenant les impacts de la crise pour les CC au niveau européen et assisté à différentes conférences en ligne sur ce sujet.

Nos mandats/représentations tous azimuts

La chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale
La Plateforme des opérateurs d'appuis du secteur des Centres culturels
Le Comité de rédaction Lectures.Cultures
La Plateforme Francophone du Volontariat
Le Conseil Supérieur des Volontaires
La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC)
Le Fonds 4S
Le Fonds Maribel
Les Commissions paritaires 329.00 (via la CESSoC) et 329.02
L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) via la CESSoC
Le Service Francophone des Métiers de Qualification
Le Réseau Wallon de Développement Rural
La Quadrature du cercle
Le Réseau européen des Centres culturels (ENCC)
L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
L'ASBL Culture et Démocratie
United Stages

Les 3 A toujours en action

L'association des fédérations ACC, ASTRAC et AssProPro (les 3 A) s'est poursuivie en 2021 pour traduire les réalités spécifiques et diverses des opérateurs des secteurs qu'elles représentent, et relayer des propositions au Gouvernement pour la reprise des activités des CC. Les fédérations ont continué à revendiquer la mise en œuvre de mesures adaptées aux réalités des opérateurs, harmonisées et cohérentes.

Les 3 A ont régulièrement partagé l'évolution de leurs actions via des courriels communs et ont soutenu conjointement les positions de leurs membres lors de nombreuses réunions avec les fédés des Arts de la Scène ou le Cabinet Culture.

ACC

Avenue des Arts 7-8 1210 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be - www.centres-culturels.be

ASBL/BCE 0418.746.921 / RPM Trib.Bruxelles / Belfius BE 90 0682 0781 3332

Editeur resp. : Michel Yerna